



PROJET DE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 09 Juin 2026 à 20 H 00

Président de séance : M. Christophe PERREY - Maire

Présents : M^{me} Marilyne GAUD - M. Clément BEFVE - M^{me} Marie ROY - M. Nicolas PELLETIER -
M. Joris MOUREAUX – Mme France LIBOIS - Rémy POINTURIER – M. Nicolas SAIVE -

Excusées : Mme Catherine VOISIN
Mme Mélanie FRANCOISE

Secrétaire de séance : Mme France LIBOIS

Il est rappelé que les séances du Conseil Municipal sont publiques et que toute personne intéressée, habitante de Vevy ou non, peut y assister.

Le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

ARRETES L.2122-22 : décisions N° 2026 – 1 à 2026 – 3 :

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT, qui concernent les conventions de mise à disposition de la salle communale pour Anne-Laure MIETTE, avec Monts et Terroirs pour leurs formations au cours de l'année et avec le Foyer Rural (salle et locaux derrière la Mairie).

TRANSFERT DE CREDITS – FONGIBILITE – Information :

Le conseil municipal est informé que le Maire a procédé à un transfert de crédits :
du chapitre 011 – article 6188 : – 100 €
vers le chapitre/article 67 : + 100 €

ANNULATION DELIBERATION n°1-2026 du 3 février 2026 : souscription d'une ligne de trésorerie :

M. le Maire indique que, dans la mesure où des recettes ont été encaissées peu de temps après la délibération du 3 février, qui ont permis de faire face aux dépenses, il n'était plus nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie. La délibération correspondante doit donc être annulée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'annuler la délibération n°1-2026 du 3 février 2026 : souscription d'une ligne de trésorerie,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATION SUR REUNIONS SYNDICAT DES EAUX

Joris Moureaux indique que Dominique CHALUMEAUX, Président sortant, est renouvelé dans ses fonctions et que le bureau du Syndicat a été installé.

Travaux : projet de renouvellement de la conduite principale pour environ 1,5 Millions d'Euros.

A cette occasion Marie ROY explique les travaux prévus par Monts et Terroirs pour réaliser un stockage de récupération des eaux de ruissellement en cas d'incendie.

SIVOS :

Président renouvelé : M. SEGUT

V-P : Anne Caron et Emmanuel FAIVRE

Joris Moureaux est membre du Bureau.

ET BUREAU DU SICTOM :

Christophe PERREY est Vice-Président, parmi les 9 élus et la première réunion de Bureau a eu lieu. Un projet dénommé « SICTOM 2035 » vise à réfléchir sur le Low-Tech, taxe ou redevance...

RADAR ROUTE DE PUBLY :

Clément BEFVE rend compte d'un rendez-vous avec les techniciens d'ECLA sur les entrées du village.

Côté Route de Chalain : compte tenu de la présence de sorties de maisons il est compliqué de faire un aménagement plus contraignant. On pourrait éventuellement mettre des potelets pour remplacer les jardinières devant chez Benoit Jaillet. En préalable, un essai sera réalisé en changeant le sens de priorité.

Côté Route de Lons : la sur-élévation de la bande de roulement n'ayant pas été acceptée par le Conseil départemental, le rétrécissement est assez peu efficace. L'option de mettre des arbustes pourrait être retenue mais en changeant le support en ajoutant de la terre végétale.

Côté Route de Publy : pas de problème a priori pour réaliser un cheminement piétons ou d'un trottoir, pour la sécurisation des piétons. Un radar sera posé mercredi 10 Juin pour connaître les vitesses des véhicules et permettre de réfléchir à un aménagement futur.

POINT SUR LA VENTE DU BATIMENT COMMUNAL SIS 280, ROUTE DE PUBLY :

Les diagnostics et l'audit thermique ont été faits et transmis au Notaire. Un diagnostic assainissement est en cours par ECLA qui craint qu'une ancienne fosse septique existe, qui devra être détournée par l'acheteur.

M. le Maire a demandé qu'une date soit fixée pour la signature d'un compromis.

PLUI – HM :

Devant la complexité du dossier, les conseillers ont demandé qu'ECLA vienne nous aider à comprendre ce dossier. Un rendez-vous est fixé pour le mercredi 10 juin en Mairie.

CONFLITS D'INTERETS :

M. le Maire indique que les conseillers municipaux intéressés dans un dossier (membre d'une association lors du vote d'une subvention, ou d'une entreprise contractualisant avec la commune, cadeaux....) doivent s'abstenir au moment du vote au conseil municipal.

La séance est levée à 22 H 30.

Affiché le

La secrétaire de séance,

Le Maire,

France LIBOIS

Christophe PERREY

